



## Compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 22 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi 22 juin, à 9 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Rive Droite s'est réuni en séance ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Madame LAPOIRIE Catherine, Présidente.

**Étaient présents :** Mesdames LAPOIRIE Catherine, NEGRI Colette, Messieurs BESOZZI Daniel, LE LOARER Éric, Madame ROMANO Valérie

**Absents excusés :** Monsieur HUBERTY René [pouvoir à Madame LAPOIRIE], Madame EMMENDOERFFER Jocelyne [pouvoir à Madame ROMANO], Monsieur TURCK Gilbert

La séance est ouverte à 9 heures 00, sous la présidence de Madame LAPOIRIE Catherine, Présidente, qui constate que le quorum est atteint.

Madame la Présidente donne lecture de l'ordre du jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales :

<b>POINT 1 - Personnel</b>	<b>: Création de postes</b>	<b>DCA N° 2021-010</b>
<b>POINT 2 - Jeunesse</b>	<b>: Marché de livraison des repas et collations</b>	<b>DCA N° 2021-011</b>
<b>POINT 3 - Jeunesse</b>	<b>: Organisation des mercredis éducatifs</b>	<b>DCA N° 2021-012</b>
<b>POINT 4 - Jeunesse</b>	<b>: Tarification 2021/2022</b>	<b>DCA N° 2021-013</b>
<b>POINT 5 - Jeunesse</b>	<b>: Régie de recette – demande de remise gracieuse</b>	<b>DCA N° 2021-014</b>
<b>POINT 6 - Aide sociale</b>		<b>DCA N° 2021-015</b>

-----

<b>POINT 1 - Personnel</b>	<b>: Création de postes</b>	<b>DCA N° 2021-010</b>
----------------------------	-----------------------------	------------------------

La Présidente informe l'Assemblée que, conformément à l'article 34 de la Loi n° 84-53, du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration du CIAS de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des nécessités de service en matière de quotas d'encadrement des enfants accueillis dans les sites d'accueil du CIAS, ainsi que d'entretien des locaux utilisés dans le cadre des activités du CIAS, il convient de créer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 :

- filière animation : un poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet (3,09 h/semaine annualisé), et trois postes d'Adjoint d'Animation à temps non complet (15 h/semaine annualisé),
- filière technique : un poste d'Adjoint Technique à temps non complet (21,95 h/semaine annualisé) et deux postes d'Adjoint Technique à temps complet.

Ces emplois pourraient être pourvus par des fonctionnaires de catégorie C de la filière animation, au grade d'Adjoint d'Animation, ainsi que de la filière technique, au grade d'Adjoint Technique.

Si les emplois ne peuvent être pourvus par des fonctionnaires, les fonctions peuvent être exercées par des agents contractuels dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article 3-3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence aux grilles indiciaires correspondant aux grades d'Adjoint d'Animation et d'Adjoint Technique, sur la base du 1<sup>er</sup> échelon.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **décide** d'adopter la proposition de la Présidente, en créant, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 :
  - un poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet (3,09 h/semaine annualisé), ainsi que 3 postes d'Adjoint d'Animation à temps non complet (15 h/semaine annualisé),
  - un poste d'Adjoint Technique à temps non complet (21,95 h/semaine annualisé), ainsi que deux postes d'Adjoint Technique à temps complet.
- **décide** de modifier ainsi le tableau des emplois,
- **précise** que les crédits correspondants sont déjà inscrits au Budget Primitif.

---

**POINT 2 - Jeunesse : Marché de livraison des repas et collations DCA N° 2021-011**

---

Madame la Présidente rappelle que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 22 juin 2021 à 8 heures 30, suite à convocation datée du 16 juin 2021; elle présente l'analyse des offres du marché, et propose de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **décide** de retenir l'offre de l'entreprise Carrefour Association,
- **autorise** Madame la Présidente à signer toutes les pièces du marché, et tous documents y afférents.

Madame la Présidente expose que le nombre d'enfants accueillis sur la journée du mercredi durant la période scolaire dans les accueils de Ennery et Trémery peut faire l'objet d'un regroupement sur un seul et même accueil.

Ce regroupement a pour objectif d'améliorer la qualité du service et de mieux organiser la gestion des Ressources Humaines.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **décide** de retenir l'accueil de Ennery pour l'année scolaire 2021/2022.
- **décide** de mettre en place une rotation par année scolaire entre l'accueil de Ennery et l'accueil de Trémery.
- **décide** qu'en cas d'évolution des effectifs à la hausse, l'organisation s'effectuera sur les deux accueils d'Ennery et de Trémery.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **décide** de fixer les tarifs 2021/2022 de la manière suivante :

- **Tarification périscolaires et extrascolaires**

TARIFS selon QF	Périscolaire	Pause méridienne	Nouvelles Activités	MERCREDIS		ALSH EXTRASCOLAIRES	
	Matin	Repas + Garde	Périscolaires (NAP)	intérieur	extérieur	Journée complète	Journée complète
provenance	enfants scolarisés dans les écoles primaires					intérieur	extérieur
<b>&lt; 10 000</b>	0,60 €	6,10 €	1,50 €	10,00 €	13,00 €	10,00 €	13,00 €
<b>10 001 à 14 000</b>	1,00 €	6,60 €	1,80 €	13,00 €	17,00 €	13,00 €	17,00 €
<b>14 001 à 18 000</b>	1,40 €	7,10 €	2,20 €	16,00 €	21,00 €	16,00 €	21,00 €
<b>&gt; 18 000</b>	1,80 €	7,60 €	2,70 €	19,00 €	25,00 €	19,00 €	25,00 €
remise	pas de réduction sur le nombre d'enfant supplémentaire inscrit			10% de réduction par enfant supplémentaire inscrit			
<b><u>QF = REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE DIVISÉ PAR LE NOMBRE DE PARTS</u></b>							
<i>intérieur : enfant dont au moins un des deux parents réside sur le territoire du CIAS et/ou scolarisé en école maternelle ou élémentaire des communes adhérentes</i>							
<i>extérieur : enfant scolarisé hors du territoire et dont aucun parent ne réside sur le territoire du CIAS</i>							
<i>grandes vacances scolaires : la tarification est forfaitaire sur 5 jours et sur 4 jours (cas d'un jour férié)</i>							

- **de mettre en place** la dégressivité de 10 % pour les mercredis et les ALSH extrascolaires par enfant supplémentaire.
- **de déduire** 50 % du prix TTC du repas pour les enfants contraints à un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) dont les parents fournissent obligatoirement le repas et ce, pour l'ensemble des accueils (à l'exception des séjours).

- **de facturer** aux parents une pénalité de 15 € pour tout dépassement d'horaires pour les accueils périscolaires et extrascolaires.
- **donne pouvoir** à la Présidente de faire le nécessaire pour la mise en œuvre de la politique tarifaire.
- **Séjour ski 2022**
  - **Considérant qu'**un séjour ski d'une durée de 8 jours durant les vacances d'hiver 2022 sera organisé à Seytroux (74430), sur la base d'une présence de 60 participants,
  - **Considérant que** le CIAS prend en charge le solde du séjour résultant du montant total après déduction des participations versées par les familles,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **de fixer** la participation due par les familles pour le 1<sup>er</sup> enfant calculée sur la base du quotient familial comme suit :

Quotient Familial = <u>revenu fiscal de référence</u> nombre de parts	Prix du séjour par enfant et par famille
<b>T1 &lt; 10 000</b>	<b>250,00 €</b>
<b>10 001 &lt; T2 &lt; 14 000</b>	<b>450,00 €</b>
<b>14 001 &lt; T3 &lt; 18 000</b>	<b>570,00 €</b>
<b>T4 &gt; 18 000</b>	<b>700,00 €</b>

- **de mettre** en place la dégressivité de 10 % pour les séjours par enfant supplémentaire,
- **dit** que les familles devront verser 70 € d'arrhes lors du dépôt du dossier d'inscription complet contre signature pour engager l'inscription,
- **décide** que le tarif pour les demandes extérieures sera majoré de 50 € par tranche,
- **donne** pouvoir à la Présidente de faire le nécessaire pour la mise en œuvre de la politique tarifaire.

**POINT 5 - Jeunesse : Régie de recette – demande de remise gracieuse DCA N° 2021-014**

Vu la demande de remise gracieuse formulée par le régisseur de la régie de recette,

Après discussion et délibération,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **décide** d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse, pour un montant de 240 €.

*Les membres du Conseil d'Administration sont amenés à se prononcer sur des demandes d'aide sociale. Conformément à la procédure, le débat se déroule à huis-clos et les détails du présent point sont précisés dans le second registre, non communicable.*

La séance est levée à 11 heures 00.

*La Présidente,*

*Catherine  
LAPOIRIE*

*Affichage fait le 25 juin 2021*

*Approbation du PROCÈS-VERBAL de la séance du Conseil d'Administration du 22 juin 2021*

<b>NOM Prénom</b>	<b>Présence</b>	<b>Procuration à</b>	<b>Signature</b>
<b>LAPOIRIE</b> <i>Catherine, Présidente</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Présent</b> <input type="checkbox"/> <b>Absent</b> <input type="checkbox"/> <b>Absence excusée</b>		
<b>NEGRI</b> <i>Colette, Vice-Présidente</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Présent</b> <input type="checkbox"/> <b>Absent</b> <input type="checkbox"/> <b>Absence excusée</b>		
<b>HUBERTY</b> <i>René, Vice-Président</i>	<input type="checkbox"/> <b>Présent</b> <input type="checkbox"/> <b>Absent</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Absence excusée</b>	<b>LAPOIRIE</b> <i>Catherine</i>	
<b>BESOZZI</b> <i>Daniel</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Présent</b> <input type="checkbox"/> <b>Absent</b> <input type="checkbox"/> <b>Absence excusée</b>		
<b>EMMENDOERFFER</b> <i>Jocelyne</i>	<input type="checkbox"/> <b>Présent</b> <input type="checkbox"/> <b>Absent</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Absence excusée</b>	<b>ROMANO</b> <i>Valérie</i>	
<b>LE LOARER</b> <i>Éric</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Présent</b> <input type="checkbox"/> <b>Absent</b> <input type="checkbox"/> <b>Absence excusée</b>		
<b>TURCK</b> <i>Gilbert</i>	<input type="checkbox"/> <b>Présent</b> <input type="checkbox"/> <b>Absent</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Absence excusée</b>		